

APPEL A PROJETS SIMPLIFIE 2024

# FONDATION JACQUES CHIRAC



## PRIX DE L'INNOVATION AU SERVICE DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



**Date limite candidature : 15 SEPTEMBRE 2024**

# 1) PRESENTATION APPEL A PROJETS

La Fondation Jacques CHIRAC souhaite récompenser et promouvoir un projet innovant correspondant aux éléments suivants :

## ✓ Objectifs

- Favoriser la citoyenneté et la participation à la société de la personne handicapée
- Développer son autonomie.

## ✓ Objet

Innovations technologiques (du concept au prototype) ou applications numériques concourant à la fluidité des parcours de vie et à la performance des filières. Sans en faire une exclusive, la thématique de l'Intelligence Artificielle sera privilégiée.

## ✓ Les bénéficiaires

Tout chercheur ou entreprise proposant un projet répondant à cet objectif.

## ✓ Le prix

30 000 € à partager en 2 en cas d'ex aequo.

## ✓ Comment déposer un projet

Le dossier, sous format Word, Excel, ou PDF, est à transmettre par voie électronique à l'adresse suivante : [aap2024@fondationjacqueschirac.fr](mailto:aap2024@fondationjacqueschirac.fr) Il doit répondre au cahier des charges détaillé au § 2).

Un accusé de réception mentionnant le n° d'ordre du dossier déposé sera délivré.

## ✓ Critères de sélection

- L'adéquation du projet aux objectifs
- La pertinence et les garanties de faisabilité
- L'intérêt scientifique ou technologique du produit
- Les perspectives concrètes de généralisation du produit
- La qualité du modèle économique
- Les compétences et expériences du porteur du projet
- Le calendrier de mise en œuvre

## ✓ Procédure de sélection

- 1ère phase : examen de recevabilité du projet (correspondre à l'objectif)
- 2ème phase : réunion du jury de sélection constitué de membres du Conseil Scientifique et de membres du Conseil d'Administration de la Fondation (1<sup>ère</sup> quinzaine d'octobre 2024) pour désignation du lauréat.

- Si nécessaire 3ème étape : audition des candidats présentant les meilleurs projets sélectionnés lors de la 2ème phase avant classement définitif (début novembre 2024).

## 2) CAHIER DES CHARGES

### A. Précisions et questions à prendre en compte pour la rédaction du dossier

#### ✓ Contenu détaillé du projet

- 1) Fiche d'identité, de contacts et de références du candidat
- 2) Décrire l'objectif principal et les objectifs secondaires
- 3) Préciser les problèmes particuliers qui vous ont amené à imaginer ce projet ?
- 4) Comment les besoins ont-ils été identifiés ?
- 5) Décrire la méthodologie de démonstration de la faisabilité du projet
- 6) Références d'expériences précédentes dans des projets similaires
- 7) Données de la littérature dans ce domaine
- 8) Critère principal d'évaluation de la pertinence du projet
- 9) Calendrier et durée totale du projet

#### Attention

Le projet devra respecter la réglementation en vigueur sur le champ du digital et notamment les règles fixées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), ainsi que les règles de bonnes pratiques définies par la Haute Autorité de Santé (HAS).

#### ✓ Budget

- 1) Coût global, phasage et échéancier du projet
- 2) Business plan (5 ans)
- 3) Existence d'autres cofinancements

#### ✓ Evaluation

- 1) Préciser la méthodologie d'inclusion
- 2) Quelle évaluation par rapport au traitement déjà existant ?
- 3) Préciser le critère de jugement principal et les critères secondaires
- 4) Décrire le type d'étude (randomisation, alternative à la randomisation SCED)

#### ✓ Pérennisation

- 1) Quel avenir/évolution envisagez-vous pour votre projet dans les 5 années à venir ?
- 2) Comment avez-vous prévu la pérennisation financière de votre projet, quelles démarches avez-vous engagées à ce jour ?

## **B. Condition d'attribution de la dotation financière**

La Fondation Jacques CHIRAC prime le projet retenu de 30 000 € (possibilité de partage du prix entre 2 projets en cas d'ex aequo).

Le(s) candidat(s) qui remporte(nt) le prix de l'innovation 2024 s'engage(nt) à présenter son (leur) projet lors du colloque de décembre 2025 de la Fondation Jacques CHIRAC à l'Assemblée Nationale et à témoigner de son (leur) avancée.

## **C. Remise du prix**

La remise du prix se fera lors d'une cérémonie fixée par la Fondation Jacques CHIRAC à Paris en décembre 2024.

## **CONTACT ET RENSEIGNEMENTS**

Fondation Jacques CHIRAC  
*aap2024@fondationjacqueschirac.fr*